

RCS : SAINTES Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00389 Numéro SIREN : 508 510 831 Nom ou dénomination : AMB AUDIT ET CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2021 sous le numéro de dépôt 2239



Greffe du tribunal de commerce de Saintes

Cours National - Palais de Justice, CS 30328, 17108 Saintes cedex

09:00 - 12:00, 14:00 - 16:30

Téléphone : 05 46 93 01 02

www.greffe-tc-saintes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/MCU/2008 B 00389

AMB AUDIT ET CONSEIL

1 RUE DES PERCHES

17100 SAINTES

Nos références : MCU/2008 B 00389

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : AMB AUDIT ET CONSEIL

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

1 RUE DES PERCHES
17100 SAINTES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 508510831 R.C.S Saintes

Le greffier soussigné constate le 27/04/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 23/03/2021, enregistré sous le numéro 2021/2239, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/09/2019

Récépissé délivré le 27/04/2021

Le greffier

Maître Marc BINNIÉ



AMB AUDIT et CONSEILS

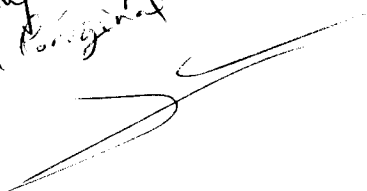
SAS au capital de 157 266.00 euros

Siège social : 1 rue des Perches

17100 SAINTES

RCS n°508510831- RCS SAINTES

Déposé le 23/03/2021
N° RCS 2008 B 389
N° de dépôt 2021

Certificat conforme à l'original


ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROCES-VERBAL DU 29 FÉVRIER 2020

Le 29 février 2020, les actionnaires de la société AMB AUDIT et CONSEILS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 1 rue des Perches 17100 SAINTES à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite. L'assemblée est présidée par Jean Luc Méchin.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame BASTON ISABEL, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix,
- la société CILAB AUDIT ET CONSEIL, représentée par Madame BASTON ISABEL, propriétaire de 78 632 actions, représentant 78 632 voix,
- Monsieur MECHIN Jean-Luc, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix, Président de la société.
- la société JLM AUDIT, représentée par Monsieur MECHIN Jean-Luc, propriétaire de 78 632 actions, représentant 78 632 voix,

Soit au total 4 actionnaire(s) présent(s), totalisant 157 266 Actions sur les 157 266 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MME BASTON ISABEL comme secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.

JLM

IB

AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros

Siège social : 1 rue des Perches

17100 SAINTES

RCS n°508510831- RCS SAINTES

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2019.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Expiration des mandats des commissaires aux comptes.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence. La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente. Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2019

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 96 937.48 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 96 937.48 Euros formant un résultat affectable de 96 937.48 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la distribution d'un dividende global de 96 000.00 Euros, soit 0.61 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir de ce jour.
- Au report à nouveau pour 937.48 Euros.

JM

JB

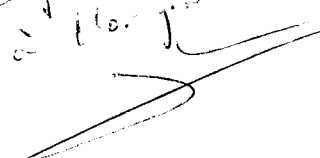
AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros

Siège social : 1 rue des Perches

17100 SAINTES

RCS n°508510831- RCS SAINTES

*Le 14/09/2019
à 16h00*


Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21.00% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2019. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BASTON ISABEL : 0.61 Euros.
- CILAB AUDIT ET CONSEIL : 47 999.39 Euros.
- Monsieur MECHIN Jean-Luc : 0.61 Euros.
- JLM AUDIT : 47 999.39 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2018 : 55 000.00 €
- Clôture au 30/09/2017 : 42 000.00 €
- Clôture au 30/09/2016 : 35 000.00 €

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale approuve les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Expiration des mandats des commissaires aux comptes

L'assemblée générale prend acte de l'expiration des mandats de la SARL NAULET ROCA ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, et de Madame KARINE GARNIER MASSE, Commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale constate que la Société ne dépasse pas deux des trois seuils fixés par le décret n°2019-514 du 24 mai 2019 pris pour l'application des articles 20 et 29 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019, et n'est donc pas tenue de renouveler les mandats des commissaires aux comptes.

Jun
JB

AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros

Siège social : 1 rue des Perches

17100 SAINTES

RCS n°508510831 - RCS SAINTES

En conséquence, l'assemblée générale décide de ne pas procéder au renouvellement des commissaires aux comptes et de ne pas procéder à leur remplacement.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 16.10 Euros, pour Monsieur MECHIN Jean-Luc.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde Créditeur de 38 214.28 Euros, pour JLM AUDIT.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 6 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINTES,

Le 29/02/2020.



BILAN ACTIF

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel & outillages

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres appro

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Clients (3)

Clients douteux, litigieux (3)

Clients factures à établir (3)

Personnel et comptes rattachés (3)

Créances fiscales et sociales (3)

Fournisseurs débiteurs

Débiteurs divers (3)

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Ecart de conversion actif

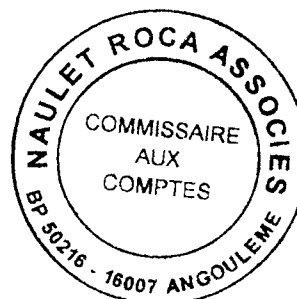
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

	Valeurs au 30/09/19		% de	Valeurs au	% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	30/09/18	l'actif
			9		9
	11 490	11 490			
	65 638		65 638	65 638	
			1		1
	53 440	44 600	8 840	9 289	
			20		20
	142 296		142 296	142 296	
	290		290	290	
	273 154	56 090	217 064	217 513	30
					2
	520		520	520	
				15 950	
			52		56
	347 952		347 952	351 775	
	19 221	5 276	13 946	6 138	
	3		3		
	13 059		13 059	42 493	
	779		779	1 810	
					7
				53 511	
	131 101		131 101	32 655	5
	2 225		2 225	1 561	
	514 860	5 276	509 584	506 412	70
	788 014	61 365	726 648	723 925	100





BILAN PASSIF

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

PASSIF

	Valeurs au 30/09/19	% du passif	Valeurs au 30/09/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	157 266	22	157 266	22
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		2		2
Réserve légale	15 727		11 274	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	7 616	1	7 238	1
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	96 937	13	59 830	8
SITUATION NETTE	277 546	38	235 608	33
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	277 546	38	235 608	33
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	38 230	5	126 223	17
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	34 772	5	40 907	6
Fournisseurs, factures non parvenues	50 353	7	50 290	7
Dettes fiscales et sociales	133 805	18	123 776	17
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	32 290	4	3 393	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	159 653	22	143 728	20
TOTAL DETTES	449 103	62	488 317	67
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	726 648	100	723 925	100

(1) Dont à plus d'un an

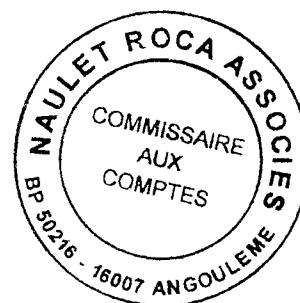
(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

449 103

488 317





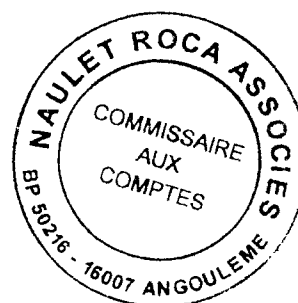
COMPTE DE RÉSULTAT

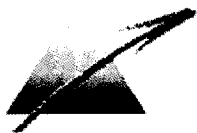
AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Du 01/10/18 Au 30/09/19	% CA	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	1 001 725	100	877 848	100	123 877	14
Montant net du chiffre d'affaires	1 001 725	100	877 848	100	123 877	14
Production stockée	-15 950	-2	15 950	2	-31 900	-200
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 593	1	867		4 726	545
Autres produits	90		66		24	37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	991 458	99	894 731	102	96 727	11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	378 758	38	373 962	43	4 796	1
Impôts, taxes et versements assimilés	15 870	2	15 853	2	17	
Salaires et traitements	333 981	33	296 476	34	37 504	13
Charges sociales	112 829	11	126 734	14	-13 905	-11
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	5 452	1	4 353		1 099	25
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.			2 693		-2 693	-100
Dotations aux provisions						
Autres charges	12 306	1	1 362		10 945	804
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	859 196	86	821 433	94	37 763	5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	132 262	13	73 298	8	58 964	80
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs





COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

	Du 01/10/18 Au 30/09/19	% CA	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	891		914		-23	-3
Différences négatives de change	350				350	
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 241		914		327	36
RÉSULTAT FINANCIER	-1 241		-914		-327	36
RÉSULTAT COURANT avant impôts	131 021	13	72 384	8	58 637	81
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	7 837	1			7 837	
Sur opérations en capital			723		-723	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 837	1	723		7 114	985
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	386		5 387	1	-5 001	-93
Sur opérations en capital	13 399	1			13 399	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 785	1	5 387	1	8 398	156
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 948	-1	-4 665	-1	-1 283	28
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	28 136	3	7 889	1	20 247	257
TOTAL DES PRODUITS	999 295	100	895 454	102	103 841	12
TOTAL DES CHARGES	902 358	90	835 623	95	66 734	8
Bénéfice ou Perte	96 937	10	59 830	7	37 107	62

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019 dont le total est de 726 648.38 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 96 937.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/11/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Pas de fait marquant sur l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le fonds de commerce n'est pas amorti, la valeur de la clientèle étant très supérieure à celle inscrite à l'actif





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Matériels informatiques	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

AMB AUDIT ET CONSEIL détient 100% du capital de la société ALLIANCE COMMISSARIAT AUX COMPTES depuis juillet 2017. Les comptes au 31/12/2018 de cette société présentent des fonds propres supérieurs au capital. Le résultat au 31/12/2018 est bénéficiaire.

STOCKS

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.





ANNEXE COMPTABLE

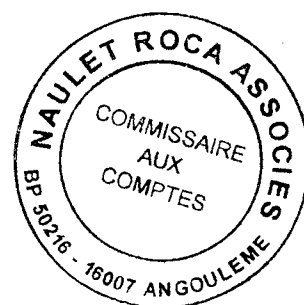
AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

FONDS COMMERCIAL

acquis lors de l'apport partiel d'actif à la valeur d'acquisition.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
fonds apporté lors de la const				65 638
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				65 638
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	65 638			





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	77 128		
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		15 485		1 516
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		32 952		4 245
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		48 437		5 761
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		142 296		
	Autres titres immobilisés		290		
	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL		142 586		
	TOTAL GENERAL		268 151		5 761

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Reévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions	
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			77 128
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers			758	16 243
	Autres immos corporelles				
	Mat. bureau, inform., mobilier				37 197
	Emb. récupérables & divers				
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			758	53 440
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				142 296
	Autres titres immobilisés				290
	Prêts & autres immob. financières				
	TOTAL				142 586
	TOTAL GENERAL			758	273 154





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	11 490			11 490
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Inst. générales agencem. amén.		12 660	891		13 551
Autres immob. corporelles					
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		26 487	4 562		31 049
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	39 148	5 452		44 600
	TOTAL GENERAL	50 638	5 452		56 090

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements	TOTAL					
A. Immob. incorpor.	TOTAL					
Terrains						
Constr.						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
Immo. corp.						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
A. Immo. corp.						
Emballages réc. divers						
	TOTAL					
Frais d'acquisition de titres de participations						
	TOTAL GÉNÉRAL					
	Total général non ventilé					

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

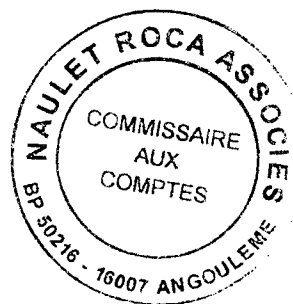
Du 01/10/2018 au 30/09/2019

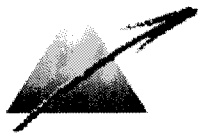
Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag. constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immob.				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
	TOTAL			
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL GÉNÉRAL			





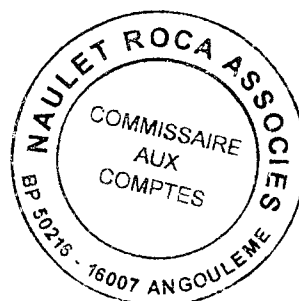
ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	10 194		4 918	5 276
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	10 194		4 918	5 276
	TOTAL GÉNÉRAL	10 194		4 918	5 276
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation			4 918	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				





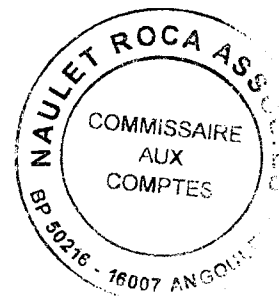
ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	19 221	19 221	
	Autres créances clients	347 952	347 952	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	3	3	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	103	103	
	Etat & autres	12 956	12 956	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	779	779	
	Charges constatées d'avance	2 225	2 225	
TOTAUX		383 239	383 239	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(1) Montant	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			





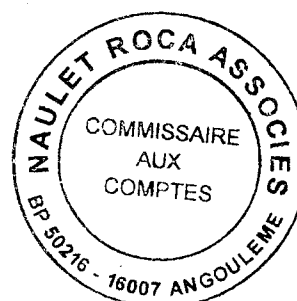
ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		2 225
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	2 225





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	85 125	85 125		
Personnel & comptes rattachés	30 958	30 958		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	25 442	25 442		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	70 139	70 139		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	7 265	7 265		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	38 230	38 230		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	32 290	32 290		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	159 653	159 653		
TOTAUX	449 103	449 103		

Revois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	159 653
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	159 653

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 353
Dettes fiscales et sociales	49 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	11 700
TOTAL DES CHARGES À PAYER	111 867





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2019, le CICE s'élève à 5 145 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).





ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant des IFC n'est pas significatif au 30/09/2019 compte tenu de l'antériorité de la société, de l'ancienneté de l'effectif et de l'âge de l'effectif.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				

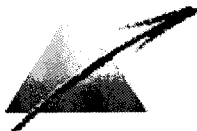
TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						

TOTAL





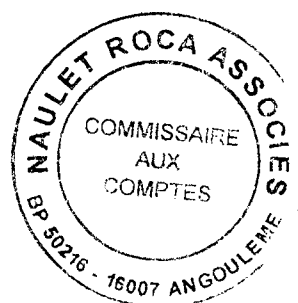
ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2018 au 30/09/2019

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
	TOTAL	



*Attestation de
la Commission
des Comptes*



SAS AMB AUDIT ET CONSEILS

Société par Actions Simplifiée au capital de 157 266 Euros

Siège social :

1 Rue des Perches

17100 SAINTES

R.C.S : Saintes 508 510 831

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

SARL NAULET ROCA ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

18, Rue Prudent - BP 50216 - 16007 Angoulême Cedex

☎ : 05.45.95.78.33 - Fax : 05.45.92.16.97 - E. Mail : christophe.naulet@roca-online.fr

Site Internet : www.roca-online.fr

Siret : 52869521600010 APE : 6920Z

Expert Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Poitou-Charentes-Vendée

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la cour d'appel de Bordeaux

G. H. - conf. 2 11/10/19


Aux associés,

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AMB AUDIT ET CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 01 octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 28 janvier 2020

Christophe NAULET
P/ SARL NAULET ROCA ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

